



Association professionnelle  
des techniciennes et techniciens  
en documentation du Québec

Monsieur Guy Gosselin  
Président de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ)

Neuville, 2 avril 2019

**OBJET : Réaction à votre lettre du 27 mars dernier**

Monsieur Gosselin,

L'Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec (APTQ) a pris connaissance de la prise de position que vous avez fait suite à l'affichage du poste de Responsable de bibliothèque (technicien(ne) en documentation) dont l'affichage se termine le 12 avril 2019.

L'APTQ comprend votre besoin de défendre votre profession; il nous arrive d'ailleurs de faire de semblables prises de position.

Cependant, il y a deux phrases dans votre lettre qui, à nos yeux, portent préjudice à la profession de technicien(ne) en documentation.

*«...que les bibliothécaires professionnels portent une attention particulière aux dernières tendances dans le milieu des bibliothèques et que leur expertise pourrait vous aider à développer votre bibliothèque de manière optimale...»*

*«...pour veiller au bon développement et au maintien d'une offre de services de qualité dans leur bibliothèque...»*

Ces deux phrases semblent indiquer que, selon vous, un technicien en documentation ne peut offrir des services de qualité dans une bibliothèque. Nous nous doutons bien que cela n'est pas votre intention et que ce n'est pas ce que vous pensez.

Il nous paraît d'ailleurs important, à ce sujet, de rappeler que notre profession, nos membres et ceux qui les forment portent, eux aussi, une attention et un intérêt soutenus aux « dernières tendances » que vous mentionnez dans votre lettre. Notre profession se veut, elle aussi, un acteur fondamental dans le contexte actuel de transformation des milieux documentaires et offre une expertise concrète pour répondre à ce besoin.



Association professionnelle  
des techniciennes et techniciens  
en documentation du Québec

Sans vouloir remettre en question votre prise de position ou votre volonté de défendre la profession de bibliothécaire, nous pensons qu'il serait important de faire valoir votre point de vue à un employeur sans courir le risque de minimiser par la même occasion la profession de technicien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jérémie Gagnon

Président

Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec

594, rue des Érables

Neuville (Québec) G0A 2R0

Téléphone et télécopieur : 418 909-0608

Du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h